



Garghentini Python Giovanna, Pythoud-Gaillard Chantal, Baechler Marie-Christine, Lehner-Gigon Nicole, Fellmann Sabrina, Wassmer Andréa, Krattinger-Jutzet Ursula, Berset Solange, Schnyder Erika, Burgener Woeffray Andrea

Pour une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire

Cosignataires : 16 Réception au SGC : 19.11.14 Transmission au CE : *28.11.14

Dépôt et développement

En 2011, année marquant différents anniversaires de l'histoire des femmes en Suisse, plusieurs instruments parlementaires ont été déposés pour favoriser la représentation des femmes dans les conseils d'administration dans lesquels l'Etat est actionnaire. Il s'agit notamment d'une question du Louis Duc (QA 3379.11) et d'un postulat des députées Valérie Piller Carrard et Ursula Schneider Schüttel (P 2086.11). Lors de l'adoption du rapport d'activités de la BCF en mai 2013, la députée Erika Schnyder était intervenue pour souligner le manque de femmes dans la direction et le conseil d'administration de la banque cantonale.

Dans sa réponse au postulat susmentionné, le commissaire du gouvernement, M. Pascal Corminboeuf, affirmait que « le Conseil d'Etat encourage la présence des femmes dans les conseils d'administration et que l'occasion serait donnée de le prouver lors des élections suivantes ». Force est de constater que ces nouvelles élections n'ont permis qu'à une seule femme de plus d'accéder à cette fonction : il s'agit de l'OCN où siègent maintenant deux femmes. Les autres entreprises dans lesquelles l'Etat détient des actions comptent soit une seule femme (ECAB, BCF, et Groupe E), soit deux (les TPF et le HFR), atteignant ainsi seulement le pourcentage de 13,8% de femmes représentées dans ces instances.

Nous voyons bien qu'à ce rythme, il faudra encore plusieurs décennies pour atteindre un pourcentage acceptable de femmes.

Non seulement la présence de femmes nous semble une évidence, puisqu'elles représentent la moitié de la population, mais plusieurs études, dont une de l'Union patronale suisse¹, démontrent que la présence de femmes permet une meilleure gestion. M. Dominique Freymond, ancien chancelier de l'Etat de Vaud, radical et expert en gouvernance d'entreprise, a souligné, lors d'une présentation à la Chambre de commerce et d'industrie fribourgeoise en juin dernier, l'importance de la présence d'un minimum de deux à trois femmes par conseil d'administration, un atout indiscutable et démontré.

L'année prochaine auront lieu les élections dans différents conseils d'administration et il sera ainsi possible de favoriser une meilleure représentation féminine.

Par ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont il détient des actions soit favorisée, de fixer des objectifs à atteindre (par exemple 30%) et de nommer les membres en conséquence.

Le principe d'égalité entre hommes et femmes est entré en vigueur en 1981. L'Etat se doit de respecter ce principe et de donner l'exemple dans ce domaine. Cela devrait ensuite inciter toutes les autres entreprises à suivre cette voie de manière volontaire et plus fréquente.

Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

ⁱ ZCapital, Gemischte teams erbringen bessere Leitungen, 31.10.2013